



Règlement intérieur Trophée Caïssa

Article 1 : Informations générales

Le présent événement le samedi 27 mai 2023 proposera :

- Un tournoi féminin homologué en cadence rapide en 9 rondes de 15 minutes + 5 secondes par coups
- Un tournoi accompagnateur homologué en cadence rapide en 9 rondes de 15 minutes + 5 secondes par coups
- Des matchs Elite en cadence rapide 20 minutes + 10 secondes par coups

Les participants sont réputés avoir accepté le présent règlement.

Cette compétition se déroulera au :
Centre National des Armées
8 Place Saint Augustin
75008 PARIS

Article 2 : Règles du jeu applicables

Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, 93^e Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables au 1er janvier 2023.

L'article A5 de l'annexe A « Parties en cadence rapide » s'appliquera.

Article 3 : Appariements

- Les appariements seront réalisés avec l'assistance du logiciel PAPI dans sa version la plus récente. Ils sont réalisés au système suisse (règles C.04)
- Pour le match, le tableau des appariements sera publié
- Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence au pointage. Le classement utilisé pour les appariements sera, par ordre de priorité pour chaque joueur :
 - 1/ Le classement Elo Rapide FIDE, car le Elo Rapide FFE n'est plus publié pour les joueurs ayant un Rapide FIDE, à défaut
 - 2/ Le classement Elo FIDE, car la FIDE utilise ce classement comme estimation dans le calcul des non-classés Rapide, à défaut
 - 3/ Le classement ou l'estimation Elo Rapide FFE

Article 4 : Cadence de jeu

- Cadence rapide : 15 minutes + 5 sec par coup pour toute la partie sans notation obligatoire

Le délai de forfait est par défaut le temps initial alloué à la pendule pour toutes les cadences et sera déclaré à la tombée du drapeau.

Article 5 : Date et Horaires des rondes

- Tournois :

Pointage : 9h00-9h45		
Ronde n°1: 10h00	Ronde n°2 : 10h45	Ronde n°3 : 11h30
Ronde n°4 : 12h15	Ronde n°5 : 14h00	Ronde n°6 : 14h45
Ronde n°7 : 15h30	Ronde n°8 : 16h15	Ronde n°9 : 17h00
Remise des prix vers 18h00		

- Matches Elite :

Arrivée des joueurs : 9h00-9h45	
Ronde n°1: 10h00	Ronde 3 : 14h30
Ronde n°2 : 11h30	Ronde 4 : 16h00
Remise des prix vers 18h00	

Article 6 : Classement général de des tournois

Le classement est établi au nombre de points selon le barème ci-dessous :

Victoire : 1 point

Partie nulle : 0,5 point

Perte : 0 points

En cas d'égalité, les départages s'appliquent dans l'ordre suivant :

- Bucholz Tronqué
- Performance

Article 7 : Prix — Récompenses

La liste définitive des prix sera affichée avant la ronde n°5.

Article 8 : Propositions de parties nulles

Les règles du jeu d'échecs de la FIDE s'appliquent. Pas de contraintes pour les propositions de nulles.

Article 9 : Commission d'appel

Un jury d'appel pourra être constitué si besoin. Il sera composé d'un arbitre, d'un représentant de l'organisation et d'un représentant des joueurs.

Article 10 : Arbitrage

L'arbitrage est assuré par :

Arbitre principale : Lucie ARGENTE (Arbitre FIDE)

Arbitre adjoint : Pierre LARIVIERE (Arbitre Open 1)

Arbitre adjoint : Leila BOUSMAHA (Arbitre stagiaire)

Article 11 : Contrôle anti-dopage

Les participantes au tournoi devront se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme de contrôle qui en fait la demande.

Article 12 : Appareils électroniques

Tout appareils électroniques trouvé présent sur un joueur entrainera la perte immédiate de sa partie. Les appareils électroniques sont tolérés éteints dans un sac au pied des joueurs pendant la partie. Une sonnerie d'appareil électronique entrainera la perte immédiate de la partie.

Les spectateurs doivent également maintenir les appareils électroniques en mode silencieux ou avion afin de ne pas déranger les joueurs.

Article 13 : Spectateurs

Les spectateurs sont interdits sous réserve de l'autorisation de l'organisateur et de l'arbitre.

La prise de photos avec flash est autorisée avant le début des parties et sans flash pendant les 5 premières minutes des parties, sauf décision contraire de l'arbitre.

Une fois sa partie terminée, le joueur est considéré comme un spectateur.

Article 14 : Promotion et publicité de l'évènement

Les joueurs autorisent l'organisateur à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels elles pourraient apparaître.

L'organisateur

L'arbitre principale